



MONTIGNY INFOS

Mars 2018



Futur parc national : où en sommes-nous ?

Le 15 mars, l'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du futur parc national a autorisé son président à transmettre la version 3 de la charte au ministère de la transition écologique et solidaire, pour avis technique intermédiaire. Les représentants des trois collèges (Etat, collectivités et élus, représentants de la société civile) ont voté à 78,8% de voix favorables, marquant ainsi leur accord à la poursuite du projet.

Le GIP doit maintenant préciser les bénéfices attendus de la création du Parc pour l'économie locale. Après l'accord du gouvernement suite à l'avis technique concernant la version 3 de la charte, un processus de consultations et d'enquêtes publiques sera réalisé. La création officielle de ce futur Parc est attendue début juillet 2019. Les travaux ont d'ores et déjà repris pour la finalisation d'une prochaine version de la charte qui devra mieux définir les ambitions économiques du projet. Si la version finale de la charte est validée, une nouvelle enquête publique aura lieu qui pourra amener à la création de notre futur parc national à l'horizon mi 2019.



Communiqué du lapin de Pâques

Dimanche 1er Avril à partir de 10H30 devant la MARPA aura lieu la traditionnelle chasse aux œufs organisée par le Comité des fêtes. Cette chasse est ouverte à tous les enfants sans inscription préalable. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié intergénérationnel.



Opération Jeux en Famille

Le Centre Socio Culturel et de Loisirs du Pays Châtillonnais vous convie le mercredi 18 avril de 14H30 à 16h30 à la MARPA à une après-midi consacrée aux jeux de société. Enfants, parents, grands-parents, oncles et tantes...venez nombreux à cette manifestation qui se clôturera par un goûter partagé. Les enfants resteront sous la responsabilité de leurs parents.



Atelier Floral

Un atelier floral organisé à l'initiative du Comité des fêtes aura lieu le samedi 28 avril après-midi à "l'Atelier végétal". La participation est de 15 € par personne.

Attention : Le nombre de places est limité ! Inscription au 03 80 67 32 13 (répondeur) ou par courriel à bb.mfsh@orange.fr

Informations sur le futur prélèvement à la source

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1er janvier 2019. Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de la vie) au titre de cette même année sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus. Cette réforme concernera la majorité des revenus : traitements et salaires, pensions, revenus de remplacement (allocations chômage notamment), revenus des indépendants et revenus fonciers. Que l'on soit salarié ou indépendant, actif ou retraité, chacun pourra bénéficier de ce mode de prélèvement contemporain des revenus.

Cette disposition s'appliquera à partir de janvier 2019, sur la base d'un taux de prélèvement basé sur la déclaration de revenu 2017 (vous pourrez connaître ce taux lorsque vous effectuerez en ligne votre déclaration de revenus 2017). A compter de janvier 2019 le montant d'impôt sera déduit automatiquement et indiqué sur votre fiche de paie si vous êtes salariés.

Vous trouverez des informations complètes sur le prélèvement à la source sur le site :

www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source



FAPA Senior 21 (Fédération d'Action et de Prévention pour l'Autonomie)

Comment appréhender positivement ma retraite ? Comment agir sur mon quotidien ?

Le vieillissement en bonne santé passe par l'adoption de comportements favorables et protecteurs permettant ainsi aux personnes avançant en âge d'être actives, de jouir d'une bonne qualité de vie.

En partenariat avec la commune de Montigny, la FAPA vous propose de participer le vendredi 25 mai à 14h30 à la mairie à une réunion d'information sur la prévention santé. Venez profiter d'une animation interactive pour avoir des conseils, pour préserver votre capitale santé et acquérir les bons réflexes au quotidien.

Renseignements et inscriptions : FAPA Seniors 21 1 avenue Jean Bertin 21000 Dijon 03 80 30 07 81



Accord de mise en place d'une Assurance Santé Communale entre la mairie de Montigny et AXA

Suite à cet accord, les administrés de la commune bénéficient d'une offre de mutuelle santé « Modulango » à prix négocié à laquelle ils peuvent souscrire de manière individuelle.

Pour plus de renseignements, contactez AXA France.



Informations pratiques

- Comme annoncé dans le précédent Montigny Infos, les modifications de fréquences de la TNT ont eu lieu le 27 mars. Les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau ont dû procéder le 27 mars à une recherche des chaînes à partir de la télécommande du téléviseur ou de l'adaptateur de la TNT. Si vous êtes concernés et rencontrez encore des difficultés pour accéder aux chaînes, nous vous invitons à contacter l'ANFR (Agence Nationale des FRéquences) au 0970 818 818 (appel non surtaxé) ou à consulter le site www.recevoirlatnt.fr
- Les activités du Comité des fêtes pour 2018 sont disponibles sur notre site www.montigny-sur-aube.fr (rubrique vie municipale / Comité des fêtes).
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 27 avril à 18h30
- Prochain passage du bibliobus : mercredi 16 mai de 13h30-15h30 sur la place centrale